

Lettre de Christian Pineau à Jean Chauvel concernant la nationalisation du canal de Suez (Paris, 27 juillet 1956)

Légende: Le 27 juillet 1956, Christian Pineau, ministre français des Affaires étrangères, informe Jean Chauvel, ambassadeur de France à Londres, des décisions prises par la France à la suite de la nationalisation de la Compagnie du canal de Suez.

Source: Ministère des Affaires étrangères ; Commission de publication des DDF (sous la dir.). Documents diplomatiques français. Volume II: 1956, 1er juillet-23 octobre. Paris: Imprimerie nationale, 1990. 697 p. p. 167-168.

Copyright: (c) Ministère des Affaires étrangères de la République Française

URL:

http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_christian_pineau_a_jean_chauvel_concernant_la_nationalisation_du_canal_de_suez_paris_27_juillet_1956-fr-6b5b607f-fdeo-4a62-a45d-9c5e925de07c.html



Date de dernière mise à jour: 01/03/2017

Lettre de Christian Pineau à Jean Chauvel (Paris, 27 juillet 1956)

T. nos 7479 à 7483.

Paris, 27 juillet 1956, 12 h. 45.

Priorité absolue. Réserve.

Votre n° 3006.

1° Les décisions suivantes viennent d'être prises:

a. Outre la déclaration convenue avec Londres, le ministère des Finances doit publier un communiqué annonçant un certain nombre de mesures conservatoires destinées à protéger les intérêts des actionnaires et porteurs de titres de la Compagnie;

b. Le gouvernement est disposé à répondre favorablement à une nouvelle commande d'avions *Mystère* dont il est saisi par Israël. Il demande à cet effet une réunion d'urgence du N.E.A.C.C. à Washington (voyez télégramme séparé).

c. Un Conseil de cabinet se tient à midi pour étudier la situation ainsi que les dispositions à prendre pour assurer éventuellement la protection des Français et celle de la navigation.

d. Je reçois ce matin l'ambassadeur d'Égypte pour une première protestation et la Compagnie publie un communiqué rappelant à ses agents qu'ils sont liés par contrat à elle et uniquement à elle. Elle se demande si les avoirs sterling bloqués du gouvernement égyptien à Londres pourraient servir de garantie à une indemnisation équitable des pertes subies tant par elle-même que par les porteurs de titres. J'aimerais avoir sur ce point le sentiment des autorités britanniques.

2° Je suis d'accord pour une réunion à trois le plus tôt possible. Mon voyage à Londres lundi pourrait en être l'occasion si M. Foster Dulles peut être atteint et nous rejoindre.

3° Je suis d'accord pour approcher les gouvernements intéressés au transit, notamment ceux d'entre eux qui sont signataires de la convention de 1888. Des consultations pourraient être prévues qui, pour des raisons de commodité, pourraient avoir lieu à Londres entre les représentants diplomatiques de ces gouvernements.

4° En ce qui concerne une action militaire éventuelle, je souhaiterais être informé des positions que le Cabinet anglais adoptera à ce sujet. Je vous ferai connaître aussitôt que possible les moyens dont nous pouvons disposer. J'observe, en tout état de cause, que la convention de 1888 permet la présence de deux unités navales des pays signataires à Suez et deux à Port-Saïd.

5° Si, comme peut le laisser craindre le texte du décret de nationalisation, des incidents avaient lieu et des peines de prison étaient prononcées contre le personnel de la Compagnie, il y aurait lieu de prendre toutes dispositions utiles pour protéger nos ressortissants.

6° L'étroite solidarité des puissances directement intéressées me paraît indispensable pour l'efficacité d'une action énergique.

J'observe en particulier:

a. Que la France est spécialement menacée, d'une part, par l'importance des intérêts de la Compagnie et, d'autre part, par les menaces proférées par le colonel Nasser à propos de l'Algérie.

b. Qu'il y a deux problèmes étroitement mêlés, l'un l'expropriation de la Compagnie, l'autre la liberté du transit.

c. Qu'en outre, il s'agit d'une épreuve de force que tente le dictateur égyptien et que s'il la gagne, les conséquences en seront incalculables, notamment dans tout le Proche-Orient et pour les affaires de pétrole.